

N°DCS2024_03_007

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 001-250102431-20240306-DCS24_03_011-DE

Syndicat m
 Veyle Vivante

S²LO

Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 28
 (32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 06 mars 2024

Date de Convocation : 23 février 2024

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents			Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents			Délégués titulaires remplacés
		Excusés	Absents	Absents			Absents	Absents		
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Alain BACONNET			X	
	François BOZONNET	X				Jean-Luc BERNARD			X	
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER			X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMIET			X	
	Baptiste DAUJAT	X				Yann CUBY			X	
	Guillaume FAUVET		X			Benoît FEUVRIER			X	
	Michel GIVORD		X		Martial LOISY	Stéphane GEORGE	X			Michel CHANEL
	Serge GUERIN	X				Magali GRACIO			X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON			X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X			Fabien RELAVE
	Franck MOISSON			X		Hubert MARTIN			X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE			X	
	Françoise POTHIER		X		Gérard BRANCHY	Jacques MEURENAND			X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT			X	
Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX			X		
Jean-Michel VANDEL		X			Fabien PUVILAND			X		
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN			X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR			X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD			X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS			X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST			X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE			X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET			X	
	Arnaud GRAND	X				Jean-Michel GAUTHIER			X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD			X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT			X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER			X	
	Gérard MAURE		X		Pascal MANGUELIN	Hervé OTTAVIOLI			X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON			X	
	Sonia PERI	X				Philippe PERREAULT			X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN			X	
Philippe POTTIER		X		Baptiste DAUJAT	Hubert SINARDET			X		
Noël RAVET			X		Didier VANDORT			X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY		X			Jean-Claude AUBLANC	X			Richard BOACHON
	Richard BOACHON		X			Jean-Jacques BILLET			X	
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER			X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL			X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER			X	
	Michel DUBOST			X		Julien DAUJAT			X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET	X			Michel DUBOST
	Julien FARGEOT	X				Charlène LABALME			X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY			X	
	Pierre GONNARD	X				Joël MONIER	X			Guillaume AGATY
	Christian LORIN	X				Florian MOREL			X	
	Jean-Marie MANIGAND	X				Alexandre MUZY			X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD			X	
	Dominique MOREL			X		Claude RABUEL	X			Francis BOURGEOIS
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD			X	
Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X			Dominique MOREL	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi six mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont-de-Veyle, sous la présidence de Messieurs BRANCHY et DAUJAT, dûment convoqués conformément aux articles 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet :

Adoption du Compte de Gestion 2023

EXPOSE

Le Président informe que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2023 a été réalisée par Monsieur COGNON et son Service de Gestion Comptable (SGC) de Bourg-en-Bresse. Monsieur VIRICEL puis Mme SIMONET ont assurés quant à eux, les fonctions de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL).

Le Président précise que le Chef de Poste du SGC de Bourg-en-Bresse a transmis au syndicat son Compte de Gestion avant le 1er juin, comme la loi lui en fait obligation.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L2121-14 alinéas 2 et 3, L2121-31 ;

Vu la désignation de Monsieur Baptiste DAUJAT comme président de séance ;

Vu la tenue de la Commission Finances en date du 17 janvier 2024 ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de l'ordonnateur pour le même exercice :

Résultats budgétaires de l'exercice

51600 - SM VEYLE VIVANTE		Exercice 2023		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	617 084,47	742 926,57	1 360 011,04	
Titres de recette émis (b)	229 938,65	503 965,91	733 904,56	
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)	229 938,65	503 965,91	733 904,56	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	617 084,47	742 926,57	1 360 011,04	
Mandats émis (f)	226 901,70	460 221,41	687 123,11	
Annulations de mandats (g)		2 416,08	2 416,08	
Dépenses nettes (h = f - g)	226 901,70	457 805,33	684 707,03	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	3 036,95	46 160,98	49 197,93	
(h - d) Déficit				

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

51600 - SM VEYLE VIVANTE		Exercice 2023			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	58 759,26		3 036,95		61 796,21
Fonctionnement	184 263,12	25 052,26	46 160,98		205 371,44
TOTAL I	243 022,38	25 052,26	49 197,93		267 167,65
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	243 022,38	25 052,26	49 197,93		267 167,65

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par les services du SGC de Bourg-en-Bresse.

Fait et délibéré à Pont-de-Veyle, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT





Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 08.03.2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.